

LE SALAIRE C'EST PRIORITAIRE

Il n'est pas si loin le temps des engagements, pris le temps d'une campagne électorale, d'augmenter le pouvoir d'achat des agent.e.s publics. Mais les belles promesses d'hier se sont vite envolées et sont devenues une accumulation de mauvais coups et la sombre application d'une feuille de route néo-libérale :

- **baisse des salaires**, gel de la valeur du point d'indice, augmentation de la cotisation retraite, compensation incomplète de la CSG;
- «report» des mesures PPCR constituant pourtant la seule perspective de revalorisation indiciaire des salaires et ce en dépit de l'engagement et du respect de la parole de l'Etat;
- **mesures démagogiques et pénalisantes** comme le retour du jour de carence, l'annonce de la suppression de 70000 emplois dans la seule FPT, la hausse de la CSG pas intégralement compensée, la dégradation du pouvoir d'achat des retraités... etc.

Or, selon l'INSEE, **les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics sont les salarié-es les plus mal rémunéré-es en France.**

Quelques exemples :

En Catégorie C : le salaire de début de carrière est de seulement 1243€ net, soit à peine 30€ au-dessus du SMIC.....

En Catégorie B : Les salaires de début de carrière sont faibles par rapport à la qualification requise. Ainsi, un rédacteur recruté par concours de niveau BAC commence avec 1269€ net par mois.

En Catégorie A : L'absence de reconnaissance des qualifications et des responsabilités provoque un tassement des rémunérations et un manque d'attractivité en particulier dans la Territoriale.



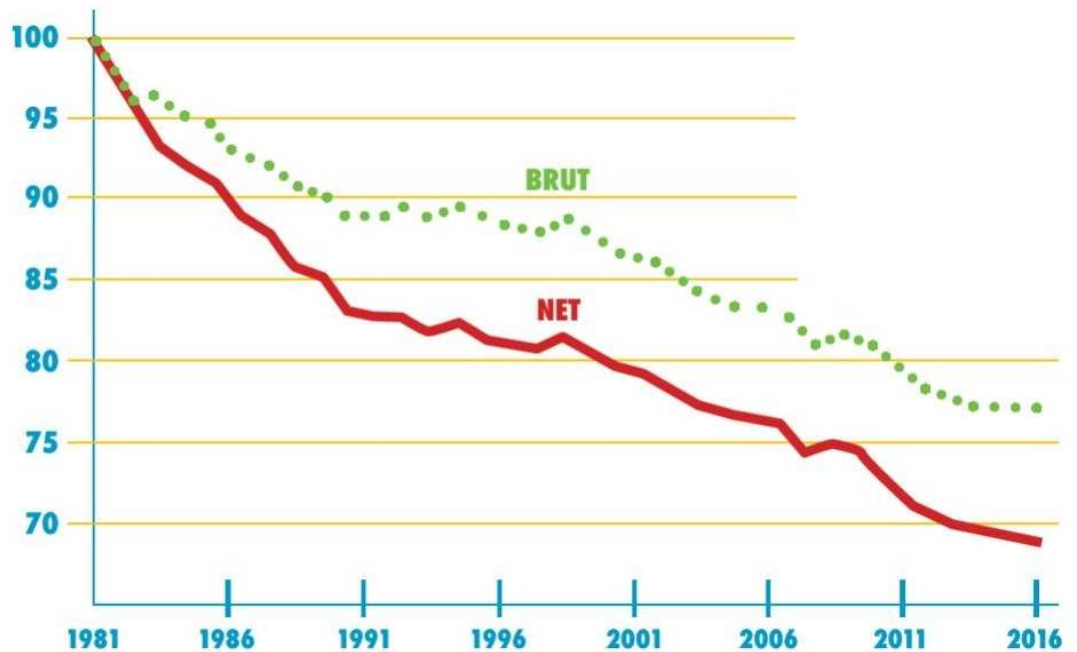
Pourtant, une part toujours plus faible des revenus du pays est consacrée aux salaires de la Fonction publique. Les agent-es coûtent donc moins cher aujourd'hui qu'il y a 15 ans. Différentes études démontrent que le coût du fonctionnement des services publics n'est pas plus important en France que dans les autres pays européens, voire même moins.

Pour le SNUTER-FSU, la Fonction publique et la satisfaction des besoins sociaux doivent passer avant les intérêts des plus riches, des actionnaires et du monde de la finance. Pourtant d'autres choix sont faits : le gouvernement a décidé de s'attaquer à la Fonction publique et à ses 5 millions d'agent-es.

GEL DU POINT D'INDICE, CSG, ÉTALEMENT DES MESURES PPCR : LA FSU TERRITORIALE DIT NON À L'AUSTÉRITÉ SALARIALE!

Le gouvernement a annoncé qu'il entendait de nouveau bloquer les rémunérations des agent-es en 2017 et 2018 : c'est inacceptable ! En effet, ce sont déjà près de 9% de perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires subissent depuis 8 ans, si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue retraite. **C'est en moyenne plus de 1% par an de baisse du salaire net à payer qu'il faut ajouter aux pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis plus de 15 ans !**

**EVOLUTION DU
POUVOIR D'ACHAT
DU POINT D'INDICE
(BASE 100 EN 1981)**



Les agent-es du service public de proximité assurent tous les jours des missions essentielles pour le développement et la cohésion sociale du pays. Personnels techniques, administratifs, travailleurs sociaux, infirmières, auxiliaires de soins ou de puériculture, policiers municipaux, pompiers, secteurs de l'animation, du sport et de la culture... ne sont pas des nantis qu'on devrait « mettre à contribution ».

L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET LES QUALIFICATIONS DES PERSONNELS TERRITORIAUX DOIVENT ÊTRE RECONNUS

Or c'est tout le contraire que propose le gouvernement. Ainsi, le projet de décorrélacion de la valeur du point d'indice entre les trois versants de la Fonction publique, constitue une véritable attaque frontale contre le statut et son principe d'unicité. Qui pourrait imaginer une infirmière ou un agent d'accueil dont les salaires différeraient suivant leur employeur ? Tout le monde aura compris aussi qu'il s'agirait d'un frein à la mobilité des agents déjà mise à mal par les immenses inégalités en matière de primes dans la FPT.



REMISE EN CAUSE DE PPCR : CET ACCORD ARRACHÉ AU PRÉCÉDENT GOUVERNEMENT, NOTAMMENT PAR LA FSU, DOIT ÊTRE RESPECTÉ!

Plusieurs mesures du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ont été mises en œuvre, comme la revalorisation de nombreux échelons, les reclassements dans les nouvelles grilles et la création de nouveaux espaces indiciaires sous forme de nouveaux grades (organisation de la catégorie C en 3 grades seulement au lieu de 4).

Ce qui est pris n'est plus à prendre ! Mais le « report » d'un an à partir de janvier 2018 des mesures PPCR est une trahison du dialogue social. Le non-respect de la parole de l'Etat est scandaleux et méprisant vis à vis des personnels et de leurs représentants. Cette situation est inédite depuis 1946 !

Au contraire d'un «report», le SNUter-FSU exige une amélioration des rémunérations par une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et qui permette un rattrapage progressif des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010.

Quid du passage en catégorie A des personnels sociaux ? « Reporter » d'un an le passage en catégorie A, c'est repousser une fois encore une revendication légitime pour les professionnelles du social dont les conditions d'exercice professionnel et les rémunérations ne font que se dégrader. « Reporter » l'intégration dans la catégorie A des personnels du travail social, secteur d'activité très majoritairement féminin, est une décision qui démontre, si besoin en est, que l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique reste un combat loin d'être gagné.

RETOUR DU JOUR DE CARENCE ? LA FSU TERRITORIALE DIT ENCORE NON!

Le jour de carence est présenté comme une mesure de justice entre les salariés du privé et du public. C'est faux ! 64% des salariés du privé, voient leurs jours de carence pris en charge par des accords d'entreprise. Oui, il y a bien aujourd'hui une inégalité entre les salarié-es du secteur privé, dont une très grande partie bénéficie d'une prise en charge totale, et les personnels du public qui se voient supporter intégralement le coût des jours de carence.

Personne ne «fait exprès d'être malade»: aucun jour de carence, ni dans le privé, ni dans le public ! Car c'est une mesure injuste et inefficace. Le rétablir dans la Fonction publique représente donc une « double peine », car cela revient à diminuer le salaire des fonctionnaires et des agent-es contractuel-les qui sont malades.



POUR :

- la reconnaissance du travail des agents, l'amélioration des déroulements de carrière et la défense des avancées de PPCR;
- obtenir l'augmentation des salaires, combattre le gel de la valeur du point d'indice;
- la compensation intégrale de la CSG;
- une réelle amélioration du pouvoir d'achat;
- obtenir la fin de la journée de carence;

EXIGEONS ENSEMBLE :

- 65 POINTS D'INDICE EN PLUS POUR TOUTES ET TOUS (300€ PAR MOIS)
- UN SALAIRE MINIMUM FONCTION PUBLIQUE À 1700€
- LA RECONNAISSANCE DE NOS QUALIFICATIONS



Au Conseil Départemental de l'Hérault, nous demandons :

- Des ratios-promu/promouvables à 100% car face à l'austérité vécue par les fonctionnaires l'attachement au service public ne peut se résumer qu'à un discours bienveillant...
- La mise en place d'un protocole d'accord sur les inégalités salariales mais aussi sur l'égalité homme-femme notamment dans les domaines du recrutement, du déroulement de carrière et de la formation.
- Une revalorisation salariale pour l'accueil de base en faveur des assistants familiaux et de la prime d'ancienneté;
- La prise en charge, par la collectivité, du jour de carence
- Le détail des primes que compose l'indemnité départementale dont nous exigeons qu'elles soient détaillées sur la fiche de paie en vue d'une révision à la hausse !



Pour peser, donner un nouvel avenir à la Fonction Publique et faire cesser les attaques faites par le gouvernement aux fonctionnaires et aux services publics

Toutes et tous *en grève et en manifestation*

le 22 mai 2018 à Montpellier

à 10h Place Zeus

à l'appel des syndicats FSU, CGT, FO, CFDT, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FA et UNSA